



Prime de précarité fin de CDD

Par Boubou81

Bonjour, durant un an et neuf mois j'ai cumulé 3 CDD de remplacement à terme précis.
Le premier d'1 an le deuxième de 3 mois et le troisième de 6 mois. À l'issue de celui-ci je ne souhaite pas de renouvellement.
Ma question est : est ce que je vais percevoir la prime de précarité pour tout les cdd que j'ai cumulé durant 1an et demi ?
En espérant avoir été clair dans mes explications, merci par avance pour vos réponses.

Par kang74

Bonjour

Parle-t-on de contrat de droit public ou privé ?

Quel était l'objet des contrats, s'agit il de renouvellement , il y a t-il eu une carence entre certains ?

Par Boubou81

Merci pour votre réponse.
Oui ce sont des renouvellements de contrats en secteur privé sans carences

Par kang74

Pour quelles raisons ?

Par Boubou81

En fait si, il y a eu 1 jour de carence entre chaque contrat.

Par janus2

Bonjour,
Aux début vous parlez de 3 CDD, ensuite de renouvellement et maintenant vous parlez de carence entre chaque contrat, donc de grandes chances que ce soit bien 3 CDD différents.

Concernant la prime de précarité, vous auriez déjà du la recevoir pour les 2 premiers CDD. Pour le 3ème, il n'y a que si vous refusez un CDI aux mêmes conditions que vous n'y aurez pas droit. Un refus de renouvellement, sauf dans le cas d'un renouvellement automatique (ce qui est rare), ne vous prive pas de la prime de précarité.

Par Boubou81

Très bien, merci beaucoup pour votre réponse, une très bonne journée à vous

Par Boubou81

Dernière chose svp, sur ma fiche de paie il est écrit " congés payés 10% avec un taux, celà correspond à quoi ? Merci

Par jpgroussard

Bonsoir,

si vous avez gagné 100 euros de salaire vous aurez 10% de précarité (10 euros) et 10% de congés payés (encore 10 euros).

Donc, sur la fiche de paye vous aurez $100+10+10=120$ euros.

Cdlt

Par janus2

Bonjour jpgroussard,

Petite erreur dans votre calcul, l'indemnité de congés payés doit prendre en compte la prime de précarité.

exemple : un salarié qui a gagné 10000? brut durant son CDD a une prime de précarité de 1000? et une indemnité de congés payés de 10% de 10000?+1000?, soit 1100?.

Par Boubou81

Bonjour, je me suis mal exprimée quant à ma question. Chaque mois sur ma fiche de paie je perçois un peu de mes congés payés car je n'ai pas le droit d'en prendre. Du coup, est ce que j'aurai quand-même une indemnité de compensation pour les congés payés ?

Merci